



N°93

La Lettre d'enviropea



L'information sur les politiques et les financements européens pour
l'environnement et le climat

Sommaire

Actualités
d'Enviropea..... [P.2](#)

Institutions
européennes..... [P.3](#)

Politiques
européennes
environnementales...
.....[P.4](#)

Financements
européens.....[P.11](#)

Projets européens et
événements.....[P.16](#)

Au programme dans cette lettre n°93

- ❖ Toute l'actualité de la politique environnementale européenne de cette année 2023
- ❖ Le programme de la Commission européenne pour 2024
- ❖ Les appels à projets Horizon Europe et Interreg ouverts
- ❖ Un point sur les événements à ne pas louper
- ❖ Projet LIFE du trimestre : le LIFE BCR de Bordeaux Métropole

L'édito

Voici une lettre un peu tardive après une année 2023 bien chargée au sein d'Enviropea. L'équipe, toujours en phase de recomposition, a réalisé de nombreuses missions sur les programmes européens de financement pour l'environnement et le climat.

En 2023, l'avant dernière année de mandat de la Commission Von Der Leyen, des textes importants du Green Deal européen (la grande politique environnementale de l'UE) ont été officiellement adoptés, mais peu de nouvelles propositions réglementaires ou stratégies ont été présentées. L'objectif était plutôt d'avancer sur les textes toujours en cours de négociation comme la Loi sur la restauration de la nature sur laquelle le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne (UE) sont parvenus ce jeudi 9 novembre à un compromis.

Cette lettre est donc l'occasion de faire le point sur les textes qui ont été adoptés ainsi que sur tous les programmes de financement européens qui peuvent vous intéresser. Vous retrouverez aussi les autres sections de notre lettre sur l'actualité d'Enviropea, les institutions européennes et sur les projets européens et événements.

Dans une volonté de clarification et de transparence sur le contenu présenté dans les différentes parties de notre lettre, vous trouverez désormais une introduction à chaque section pour retrouver plus facilement les informations que vous cherchez et faciliter la compréhension.

Actualités d'Enviropea

Les actualités d'Enviropea font le point sur les évolutions au sein de notre structure (notre équipe, nos prestations, notre communication, etc.) et permettent de faire un rappel sur les différents dispositifs d'accompagnement dans lesquels nous sommes engagés avec nos partenaires institutionnels.

L'équipe d'Enviropea va s'agrandir



Le début d'année 2023 fut synonyme de multiples changements chez Enviropea. Tout d'abord, un nouveau logo, une nouvelle charte graphique et un nouveau site web (que vous pouvez consulter par [ici](#)). Ensuite, des changements dans l'équipe, avec le départ de Paul Pacini et Anne Devieilletoile et l'arrivée de Séverine Raphiou. En cette fin d'année 2023, les changements se poursuivent et l'équipe va repasser à quatre avec le recrutement d'un nouveau chargé de projet.

Campagne d'adhésion 2024

Enviropea lancera en décembre prochain sa campagne d'adhésion pour l'année 2024 ! Plus de 70 organismes différents ont fait confiance à Enviropea et nous ont soutenus dans nos missions en devenant adhérents. D'ONG mondiales aux start-ups locales en passant par des acteurs territoriaux, entreprises, ou associations, l'adhésion à Enviropea peut bénéficier à tous (comme vous pouvez le voir [ici](#)).



Si vous envisagez de déposer un projet européen, si vous hésitez et souhaitez avoir un point de contact pour répondre à vos questions, si vous souhaitez monter en compétence sur certains programmes de financement, les avantages offerts par l'adhésion devraient vous intéresser :

- Une demi-journée d'accompagnement offerte (hors formation),
- Une ligne directe pour répondre à toutes vos questions,
- Un tarif privilégié pour nos prestations.

L'adhésion à Enviropea pour 2024 coûte 330€, et reste valide jusqu'en mars 2025.

Si vous souhaitez plus d'informations, cliquez [ici](#).

Et pour toute question, n'hésitez pas à nous écrire à contact@enviropea.com

Nous mobiliser via des dispositifs publics d'accompagnement au montage de projets européens

Depuis de nombreuses années, Enviropea est reconnue par les acteurs institutionnels pour la qualité de son accompagnement et peut donc vous accompagner dans le montage de vos projets européens via différents dispositifs publics.

Au-delà de la mission d'assistance LIFE (pour le MTE et MCT), plusieurs Régions françaises ont mis en place des dispositifs d'accompagnement pour les porteurs de projets européens de leur territoire, avec des prises en charge diverses (forfait d'accompagnement offert de 3 jours à 80 heures selon le projet, prise en charge d'une partie des coûts de l'accompagnement, etc.)

Pour vous guider, voici un récapitulatif des dispositifs dont Enviropea fait partie :

- [Mission d'assistance LIFE \(MTE – MCT\)](#) : assistance proposée par le Ministère à tout porteur de projets LIFE français. Plus d'information [ici](#).

- [Ambition Région internationale](#) : dispositif à destination des entreprises uniquement (TPE, PME et ETI) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour un accompagnement sur tout type de programme (LIFE, Interreg, Horizon Europe/EIC, etc.) Plus d'information [ici](#).
- [Project'Eur](#) : accompagnement des porteurs de projets de la Région Centre-Val de Loire, sur tout type de programme. Plus d'information [ici](#).
- [Objectif Europe](#) (anciennement ACE 2020) : accompagnement des porteurs de projets de la Région Pays de la Loire. Plus d'information [ici](#).
- [DrapEurope](#) : accompagnement des porteurs de projets de la Région Bretagne. Cet accompagnement concerne les programmes « INTERREG », « LIFE », « CERV- Citoyenneté européenne, droits et valeurs », « Europe créative » et « Erasmus + Sport ». Enviropea intervient sur ce dispositif en partenariat avec le bureau d'études Sud Concept. Plus d'information [ici](#).
- [AFE collectivités](#) : accompagnement des communes et EPCI (hors métropoles) de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Enviropea intervient sur ce dispositif pour l'accompagnement des projets LIFE mais d'autres programmes sont éligibles (Interreg, etc.) Plus d'information [ici](#).

Il est à noter que d'autres Régions offrent des accompagnements (accompagnement Boost'Europe pour les projets de recherche et d'innovation de la Région Bretagne, dispositif FRAPPE de la Région Hauts de France, etc.) N'hésitez pas à contacter le service Europe de votre Région pour plus d'informations !

Pour toute question ou information supplémentaire, contactez Enviropea par mail à l'adresse : contact@enviropea.com

Enviropea vous forme aux opportunités des programmes de financement européens de l'environnement



Dans le cadre de ses missions, Enviropea réalise régulièrement des formations sur les programmes européens de l'environnement, que ce soit sur le montage et/ou sur la gestion de projet. Certaines formations sont réalisées à dates fixes (le calendrier des formations 2024 sera bientôt mis en ligne), d'autres sont réalisées à la demande, selon les besoins de votre structure. Si vous aussi vous souhaitez bénéficier de l'expertise d'Enviropea et monter en compétence sur les opportunités de financements européens de l'environnement et du climat, contactez-nous dès à présent à l'adresse contact@enviropea.com

Comme nos 500 abonnés, suivez-nous sur notre compte X (anciennement Twitter) [@enviropea](#) ou sur notre page [LinkedIn](#) pour des informations en temps réel ... avant la prochaine lettre d'Enviropea ! Vous pouvez également consulter notre [site web](#) pour plus d'informations sur nos prestations et sur les programmes de financement européens.

Actualités des institutions européennes

Les actualités des institutions européennes présentent les informations sur le « triangle institutionnel » qui assure le fonctionnement de l'Union européenne (Commission européenne, Conseil de l'UE et Parlement). C'est dans ce « triangle » que vont être définies les politiques et lois européennes (ex. directives, règlements) qui s'appliqueront ensuite dans toute l'Union européenne et que nous présentons dans les parties suivantes de cette lettre. Nous présenterons donc ici les actualités les plus importantes à propos de ces institutions : changement de l'exécutif à la tête de la Commission,

changement de présidence du Conseil, programmes de travail annuels de la Commission, élections au parlement européen, etc.

Programme de travail 2024 de la Commission européenne

Comme chaque année au mois d'octobre, la Commission européenne a présenté son programme de travail pour l'année avec les listes des mesures envisagées. Le programme de travail de 2024 comprend 18 nouvelles initiatives (contre 43 l'année passée) réparties dans les six grandes ambitions portées par Ursula Von Der Leyen depuis 2019. C'est la dernière année de son mandat et le programme apparaît donc moins ambitieux que lors des années précédentes, car la plupart des initiatives prévues ont déjà été présentées.



En matière d'environnement, la Commission ne proposera donc que 3 nouvelles initiatives (non législatives) : un train de mesures européennes sur l'énergie éolienne, la définition d'un objectif climatique à l'horizon 2040 et enfin une initiative pour la résilience dans le domaine de l'eau. Elle travaillera plutôt cette année à l'adoption d'initiatives déjà présentées comme la Loi pour la restauration de la nature ou les propositions relatives à la protection des consommateurs et à la réparation des biens.

Dans ce programme de travail 2024, Commission insiste principalement sur l'amélioration de la réglementation et sur la réduction de la charge administrative pour les opérateurs économiques dans le but d'améliorer la compétitivité à long terme. Vous pouvez retrouver l'intégralité du programme de travail [ici](#).

Présidence espagnole du Conseil de l'UE

Au 1^{er} juillet, l'Espagne a pris la présidence du Conseil de l'UE. Elle est le premier membre du trio composé avec la Belgique et la Hongrie qui prendront la suite de la présidence en 2024. Dans un contexte d'instabilité grandissante à l'échelle mondiale, le trio s'est fixé comme priorités d'accroître la compétitivité mondiale de l'UE en renforçant notre base industrielle, à veiller à ce que la double transition écologique et numérique soit équitable, juste et inclusive et enfin à renforcer les partenariats internationaux, la coopération multilatérale et la sécurité dans toutes ses dimensions.

Pour la présidence espagnole, plusieurs priorités d'action : le soutien à l'Ukraine, la gestion humaine et solidaire des migrations, relancer la réindustrialisation et améliorer la compétitivité du tissu entrepreneurial européen tout en accélérant la transition écologique, accroître l'autonomie énergétique et enfin œuvre pour une Union européenne de la santé, de la culture et du sport. Par ailleurs, l'Espagne continuera à travailler pour combattre les effets de l'invasion russe en Ukraine, tels que l'insécurité alimentaire, les distorsions du marché et l'augmentation des coûts des matières premières, de l'énergie et des carburants.

Toutes les informations sur le [site de la présidence espagnole du Conseil de l'UE](#).

Actualités des politiques environnementales européennes

Les actualités des politiques environnementales européennes présentent d'une part les textes réglementaires en matière d'environnement et de climat adoptés officiellement adoptés par le Conseil de l'UE, avec des informations sur le contenu de ces textes et leur entrée en vigueur. D'autre part, cette section de notre lettre présente les propositions de textes réglementaires (directives, règlements) ou stratégiques (stratégies, communications, etc.) émanant de la Commission

européenne. Suite à cette partie, un encadré fait également le point sur les textes en cours de négociations entre les trois institutions composant le « triangle institutionnel ». Enfin, une dernière partie de cette section présente les rapports de la Cour des comptes européenne ou de la Commission européenne sur les politiques environnementales européennes.

ADOPTION DE TEXTES REGLEMENTAIRES PAR LE CONSEIL

Adoption d'une première partie du paquet « Ajustement à l'objectif 55 »

L'Union européenne s'est engagée à réduire d'au moins 55% les émissions de l'Union à l'horizon 2030 en vue d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Afin d'atteindre ces objectifs, un ensemble de propositions visant à réviser et à actualiser la législation de l'UE ont été adoptées. Ces propositions permettent de fournir un cadre qui, comme le précise le conseil de l'Union européenne :

- « assure une transition juste et socialement équitable ;
- maintient et renforce l'innovation et la compétitivité de l'industrie de l'UE tout en veillant à des conditions de concurrence équitables vis-à-vis des opérateurs économiques des pays tiers ;
- soutient la position de l'UE en tant que chef de file dans la lutte mondiale contre le changement climatique »

La première partie du paquet « ajustement à l'objectif 55 » composée de quatre textes réglementaires a été adoptée en mars 2023 après une série de discussions et négociations entre États membres et au sein du conseil de l'Europe.

Des normes d'émissions de CO2 pour les voitures et les camionnettes

Ce règlement a pour but de réduire les émissions provenant du transport routier et a incité l'industrie automobile à se tourner vers une mobilité à émission nulle. Le règlement définit un objectif d'une réduction des émissions de CO2 des voitures neuves de 55% et de 50% pour les camionnettes neuves entre 2030 et 2034, ainsi qu'un objectif zéro émission de CO2 pour les voitures et camionnettes neuves d'ici 2035.

De plus, il met en place un mécanisme d'incitation réglementaire pour les véhicules à émission nulle et à faibles émissions (ZLEV) permettant de récompenser les constructeurs qui vendent davantage de véhicules dont les émissions sont comprises entre 0 et 50g de CO2/km.

Le règlement comprend aussi des dispositions quant aux carburants de synthèse qui devront être utilisés par les véhicules immatriculés après 2035 ou à la mise en place d'une méthode commune d'évaluation des émissions de CO2 sur l'ensemble du cycle de vie des véhicules. Un réexamen de ces dispositions est également prévu en 2026 afin d'étudier et approfondir les progrès accomplis.

Retrouvez toutes les dispositions et le Règlement complet sur le [site du Conseil](#).

Une décision relative à la réserve de stabilité du marché

Le conseil, par cette décision, a modifié la réserve de stabilité du marché qui gère le système de quotas d'émission de l'UE (SEQE). Le texte vise à corriger les excédents du quota d'émission et à améliorer la résilience du système face aux chocs majeurs (ajustement de l'offre). Plus de détails [ici](#).

Un règlement sur la répartition de l'effort

Le règlement sur la répartition des efforts vise à fixer des objectifs de réduction des émissions de GES de 40% pour certains secteurs d'ici 2030 par rapport au niveau de 2005. Il s'applique notamment aux transports routiers, transport maritime intérieur, les bâtiments l'agriculture, les déchets et les petites industries. Chaque état membre s'est fixé un objectif national plus élevé tout en faisant preuve de flexibilité pour atteindre leurs objectifs.

Un règlement sur l'utilisation des terres et la foresterie

Le conseil a adopté un règlement sur le secteur des terres, les changements d'affectation des terres et foresterie. Il s'agit, pour le conseil, de fixer de nouveaux objectifs plus ambitieux, notamment pour l'absorption du CO2 présent dans l'atmosphère. Ainsi pour 2030, le nouvel objectif global est de 310 millions de tonnes équivalentes CO2 d'absorptions nettes. Pour cela, chaque État membre s'est engagé à atteindre un niveau d'émissions et d'absorptions nettes des gaz à effet de serre entre 2026 et 2029.

Plus de détails et accès à ces deux règlements en cliquant [ici](#).

Adoption d'une deuxième partie du paquet « Ajustement à l'objectif 55 »

Cinq nouvelles réglementations ont été adoptées plus tard en 2023 par le conseil de l'UE afin de favoriser la réduction des GES tout en protégeant les citoyens, les microentreprises les plus vulnérables ainsi que les secteurs exposés à un risque de fuite de carbone.

Adoption du nouveau règlement relatif aux batteries et aux déchets de batteries

Ce règlement renforce les règles de durabilité des batteries ainsi que des déchets de batteries. Il s'inscrit dans la volonté de « *décarbonisation et de transition de l'UE vers des modes de transports à émission nulle* » comme le précise la ministre espagnole de la transition écologique Teresa Ribera.

Le règlement s'applique à toutes les batteries qui doivent être sûres, durables et compétitives, de la production à la réutilisation et au recyclage. Le texte prévoit plusieurs dispositions en matière d'économie circulaire, notamment la collecte des déchets de batteries portables qui doit atteindre 73% d'ici 2030. La valorisation du lithium lors du recyclage des batteries doit atteindre 80% d'ici 2031. Et afin de renforcer le recyclage et la réutilisation des batteries portables incorporés dans les appareils, les batteries doivent pouvoir être retirées et remplacées par l'utilisateur final.

De nombreuses autres dispositions figurent dans ce texte que vous pouvez retrouver [ici](#).

Adoption d'une loi pour accroître le nombre de stations de recharge et de ravitaillement

Le règlement sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs (AFIR) a été adopté en juillet dernier et entrera en vigueur en janvier 2024. Il vise à réduire considérablement l'empreinte carbone du secteur des transports en déployant notamment davantage de recharges et de point de ravitaillement en carburants alternatifs.

Le texte fixe :

- un objectif d'installation de stations de recharge rapide pour voitures et camionnettes ainsi que les véhicules utilitaires lourds, tous les 60km le long des principaux corridors de transports de l'UE d'ici 2030 ;
- pour les ports et les aéroports, une obligation de fournir l'électricité à quai pour les bateaux et aéronefs en stationnement ;
- la mise en place d'un système de paiement facile pour les utilisateurs de véhicules électriques ou fonctionnement à l'hydrogène.

Retrouvez les autres dispositions prévues par ce texte en consultant le site du Conseil [ici](#).

Adoption de la directive relative à l'efficacité énergétique

De nouvelles dispositions ont été adoptées par le conseil européen afin de réduire la consommation finale d'énergie au niveau de l'UE de 11.7% en 2030. Chaque État membre a fixé son objectif afin d'assurer collectivement cette réduction en fixant une limite de consommation primaire et finale

d'énergie de l'UE. Les États membres se sont ensuite fixés des contributions et trajectoires nationales indicatives au sein de leurs plans nationaux en matière d'énergie et de climat. Des corrections des contributions nationales pourront être demandées par la commission en fonction des résultats obtenus. Également, pour contribuer à cet objectif global, les États membres se sont engagés à réaliser des économies d'énergies pour la consommation finale, progressive entre 2024 et 2030 pour atteindre 1.9% en 2030.

Le texte a été adopté le 25 juillet 2023 et est entré en vigueur 20 jours plus tard. Retrouvez le texte complet [ici](#).

Adoption d'une loi visant à décarboner le secteur maritime et de l'aviation

Le règlement relatif à l'instauration d'une égalité des conditions de concurrence pour un secteur du transport aérien durable (également connu sous le nom d'"initiative ReFuelEU Aviation") et le règlement relatif à l'utilisation de carburants renouvelables et bas carbone dans le transport maritime (initiative FuelEU Maritime) ont été officiellement adoptés en 2023. Ils visent le renforcement de l'utilisation de carburants durables, renouvelables et bas carbone par les aéronefs et les navires afin de réduire l'émission de GES du secteur aéronautique et du secteur maritime.

ReFuelEU Aviation vise principalement à accroître la part de carburant durable des fournisseurs de carburant des avions ; garantir les infrastructures nécessaires pour fournir et stocker les carburants durables dans les aéroports ; imposer le ravitaillement strictement nécessaire pour les vols des aéronefs des compagnies aériennes ; ainsi que la mise en place d'un étiquetage des performances énergétiques des exploitants d'aéronefs utilisant des carburants durables. Accédez au texte complet [ici](#).

FuelEU Maritime a pour but d'obliger les navires de plus de 5000 tonnes de jauge brute faisant escale dans les ports européens de réduire l'intensité des GES à bord et de se raccorder à l'alimentation électrique à quai. Accédez au texte complet [ici](#).

Adoption de la directive sur les énergies renouvelables

Une nouvelle directive a été adoptée par le Conseil sur les énergies renouvelables. Il s'agit notamment de favoriser et augmenter la part des énergies renouvelable dans la consommation globale de l'UE à 42.5% d'ici 2030.

Chaque État membre contribue à son niveau à cet objectif en prenant des dispositions spécifiques en fonction des différents secteurs. Il s'agit de renforcer l'utilisation des énergies renouvelables émettant moins de dioxyde de carbone que les combustibles fossiles existants dans l'ensemble des secteurs, en ciblant notamment les secteurs les plus émetteurs : bâtiments, industries, hydrogène dans le secteur industriel, chauffage/refroidissement et transports.

Retrouvez l'ensemble des dispositions de la directive [ici](#).

PROPOSITIONS DE TEXTES PAR LA COMMISSION ET ACCORDS PROVISOIRES

Accord du Conseil de l'UE pour une réforme du marché de l'électricité

En mars 2023 la Commission proposait une réforme du marché de l'électricité. Le 17 octobre 2023, le Conseil de l'UE (formé par les Ministres européens de l'énergie) trouvait un accord sur cette réforme. Les deux axes principaux de cette réforme seraient :

- Permettre la passation de contrats de long terme avec les fournisseurs d'énergie (plusieurs années) pour les ménages et les entreprises, afin de lisser les prix et d'éviter la volatilité due aux fluctuations des cours du gaz.

- La mise en place de « contrats d'écart compensatoire bidirectionnels » ou « Contrats pour la différence » (CfD) : ces contrats, signés entre les pouvoirs publics et les producteurs d'électricité, fixent un prix de vente sur plusieurs années. Ces contrats auraient donc un double impact :
 - si l'électricité est vendue plus cher que le prix validé dans le contrat, l'État pourra récupérer le surplus pour le redistribuer aux ménages et aux entreprises ;
 - si les prix du marché sont inférieurs à ce qui est convenu dans le contrat, l'État devra compenser l'écart, ce qui permettrait de rassurer les investisseurs.

Les CfD s'appliqueraient automatiquement pour les investissements publics dans de nouvelles installations de production d'électricité éolienne, solaire, géothermique, hydroélectrique (sans réservoir), et nucléaire.

Le Conseil souhaite également pérenniser les mécanismes de capacité (Plus d'explication sur le fonctionnement de ces mécanismes [ici](#)). Cette aide est pour l'instant conditionnée au respect de limites d'émissions de CO₂ – limites auxquelles le Conseil souhaite appliquer une dérogation jusque fin 2028.

La protection des consommateurs est également prévue avec :

- L'instauration du libre choix du fournisseur, et les consommateurs peuvent, s'ils le souhaitent, combiner des prix fixes et flexibles pour l'électricité auprès de plusieurs fournisseurs ;
- La mise en place d'un régime de « fournisseurs de dernier recours » là où ils n'existent pas encore (garantie d'accès à l'énergie en cas de défaillance de son fournisseur)
- Les règles relatives au partage des énergies renouvelables sont révisées. Les consommateurs peuvent investir dans des parcs éoliens ou solaires et vendre l'excédent d'électricité produit à leurs voisins et non pas seulement à leur fournisseur ;
- Possibilité de réglementer les prix de l'énergie pour les PME, et plus uniquement pour les particuliers, y compris à des prix inférieurs aux coûts (uniquement en temps de crise – crise déclarée par le Conseil)

Cet accord doit encore être négocié et validé lors des négociations tripartites. Plus d'informations sur cet accord [ici](#).

Les autres propositions et communication de la Commission :

- [Proposition de nouvelles règles pour la durabilité et la résilience du secteur de la pêche et de l'aquaculture](#)
- [Proposition de Règlement pour une industrie « zéro net » et de législation sur les matières premières critiques](#)
- Propositions relatives à la protection des consommateurs et à la réparation des biens : [ici](#) et [ici](#)
- [Communication sur le plan industriel du pacte vert](#)

LES RAPPORTS D'ANALYSE

Energies marines renouvelables dans l'UE

Ce rapport spécial de la Cour des Comptes porte un sous-titre évocateur : « Des plans de croissance ambitieux, mais une durabilité difficile à garantir ». En effet, le rapport démontre que malgré une certaine montée en puissance, dans les textes comme dans les faits, les objectifs fixés par la Commission seront très difficilement atteints.

Depuis 2020 et l'adoption de la stratégie de soutien au développement durable des énergies marines renouvelables (EMR) chaque État membre de l'UE a en effet dû adopter un plan de développement afin de permettre :

- Une planification inclusive de l'espace maritime, afin de prévoir une utilisation partagée et équitable
- L'amélioration de la coopération régionale
- La protection de l'environnement
- Et bien évidemment, l'augmentation de la production d'EMR (61Gw de capacité installée d'ici 2030, et 340Gw d'ici 2050), notamment pour répondre à l'objectif REPowerEU de 45% d'énergie consommée provenant d'ENR d'ici 2030.

Le rapport de la Cour de Comptes met cependant en avant plusieurs difficultés d'ores et déjà identifiées :

- Les objectifs fixés sont très (trop ?) ambitieux
- Les tensions sociales sont très peu abordées en amont, et les conflits sont fréquents
- Les impacts environnementaux des EMR sur la vie marine pourraient être considérables, mais n'ont pas été suffisamment évalués
- Le déploiement des EMR se heurte à la fois à l'inflation, à la dépendance de l'UE par rapport aux importations venues de Chine, et au manque de visibilité sur les compétences nécessaires

Malgré ces obstacles la Cour de Comptes évalue ces EMR comme absolument nécessaires pour l'atteinte de la neutralité climatique visée par le Pacte Vert, mais les investissements encore trop insuffisants.

Entre 2007 et 2022, la Cour des Comptes estime à 2.3 milliards d'euros l'enveloppe allouée par la Commission européenne au financement de projets européens dédiés aux EMR, contre 800 milliards estimés comme nécessaires d'ici 2050. Ces 2.3 milliards d'euros proviennent de plusieurs programmes de financements (496 projets issus des programmes NER 300, MIE, FEDER, Horizon 2020, Horizon Europe, le Fonds pour l'innovation, LIFE, etc.) et ont notamment permis de financer le développement d'avancées technologiques (en oubliant quelque peu les autres difficultés mentionnées plus haut).

La Cour des Comptes souligne cependant longuement le manque de diversité dans les EMR soutenues, que ce soit par les programmes de financements européens ou par les politiques nationales :

- sur les 496 projets financés, 281 soutenaient l'éolien en mer, pour 1,7 milliard d'euros.
- Sur les 4 pays de l'étude (France, Allemagne, Espagne et Pays-Bas), 3 pays se fixent un objectif de production d'EMR basée quasiment exclusivement sur l'éolien en mer (et souvent, de l'éolien fixe).

Les différentes possibilités offertes pour les EMR sont pourtant nombreuses : éoliennes flottantes, marémotrices, oculomotrices, etc.

La Cour des Comptes fait donc 2 grandes recommandations :

1. Favoriser le développement des EMR :
 - a. en obligeant les États membres à se fixer des objectifs de production d'EMR par type de technologie (et pas au global)
 - b. en soutenant le développement de technologies autre qu'éoliennes
2. Mieux prendre en compte les risques sociaux et environnementaux liés aux développements des EMR :
 - a. Lancer des évaluations sur le potentiel positif comme négatif en termes d'emplois, de compétences nécessaires, d'enjeux sociaux, etc.)
 - b. Promouvoir le réemploi et le recyclage des matières premières pour améliorer l'indépendance énergétique de l'UE

- c. Renforcer son soutien aux États membres pour l'évaluation des impacts environnementaux, et y remédier

Vous pouvez consulter le rapport complet sur le [site de la Cour des comptes européenne](#).

Objectifs de l'Union européenne en matière de climat et d'énergie

La Cour des comptes européenne a publié un rapport spécial sur les objectifs de l'Union européenne en matière de climat et d'énergie pour 2020. Si l'ensemble des objectifs ont été remplis pour 2020, les prévisions sont partagées pour 2030.

- Les objectifs atteints en 2020

Le changement climatique est un enjeu central en Europe, et l'Union européenne s'est engagée pour afin de réduire les effets en Europe et sur l'ensemble des citoyens européens. Ainsi, l'UE s'était fixée des objectifs ambitieux en matière d'énergie et de climat pour 2020 et 2030, qui ont été largement remplis grâce aux efforts partagés des états membres et une situation sanitaire et économique qui s'est avérée propice à la baisse de la consommation énergétique en Europe.

Tout d'abord, l'UE a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 31,9% en 2020 dépassant ainsi l'objectif de 20%. La pandémie de Covid-19 a permis de réaliser une baisse de 8,4% renforçant ainsi les efforts déjà mis en place grâce aux diverses stratégies pour le climat mis en œuvre par l'Union européenne. De plus, l'UE a rempli également son objectif d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique européenne. En effet, la part des énergies renouvelables a augmenté de 10 à 22.1% en 2020. Selon le rapport, cette baisse doit effectivement être mise en perspective avec la pandémie de covid-19 qui a permis une diminution de la consommation finale brute d'énergie de 7.4%. Pour finir, l'objectif d'efficacité énergétique a également été atteint notamment grâce à la réduction de consommation d'énergie de 24.6% par rapport aux prévisions de -20%. La pandémie de Covid-19 a entraîné une diminution de 8.7% des consommations énergétiques entre 2019 et 2020.

Même si globalement, les objectifs ont été largement atteints, il est important de noter que certains États n'ont pas rempli leurs objectifs nationaux, particulièrement en matière d'efficacité énergétique. Le covid-19 et le ralentissement économique n'ont pas permis d'atteindre les objectifs nationaux en Autriche, Belgique, Allemagne, Lituanie, Pologne, Belgique et Suède. Les objectifs définis en matière d'énergie et de climat sont des objectifs contraignants qui ont été transposés au niveau national, forçant ainsi les États à prendre des mesures. En cas de non atteinte d'objectifs contraignants, la Commission peut utiliser des mesures correctrices et si nécessaire, mettre en place une procédure d'infraction (sauf pour l'objectif d'efficacité énergétique).

- Des objectifs plus ambitieux pour 2030

De nouveaux objectifs ont été fixés en matière de climat et d'énergie avec un objectif global de réduction de 55% des émissions de GES à l'horizon 2030. Un objectif fixé dans la Loi européenne sur le climat adoptée en 2021. Cet objectif est une étape intermédiaire à l'objectif de zéro émission nette de GES d'ici 2050. À cela s'ajoute une série de mesures législatives, dont notamment celles du paquet « Ajustement à l'objectif 55 », contenant des objectifs beaucoup plus ambitieux en matière d'efficacité énergétique ou encore sur la part d'énergies renouvelables. La progression vers les objectifs est attentivement observée par la Commission avec l'aide de l'Agence européenne pour l'environnement. Une fois par an, elle rend compte du suivi des objectifs au sein du rapport annuel sur l'état de l'union de l'énergie et le rapport d'étape sur l'action climatique de l'UE.

L'atteinte des objectifs s'avère, cette fois-ci, plus ambitieux et demande un investissement plus important. En effet, pour atteindre l'objectif de réduction des gaz à effet de serre par exemple d'ici 2050,

il faudrait un investissement supplémentaire de 1 000 milliards d'euros par an sur la période 2021-2050 selon les experts. Un tel investissement supplémentaire semble audacieux, notamment lorsque l'on constate que la Commission n'a pas réussi à consacrer 20% de son budget à l'action pour le climat, comme elle s'était engagée à le faire pour la période 2014-2020. Les prochaines années seront décisives et vont demander de nombreux efforts des États membres pour atteindre une première série d'objectifs d'ici 2030.

Retrouvez le rapport complet sur le [site de la Cour des comptes européenne](#).

Les autres rapports de 2023 :

- [Action de l'UE pour une gestion durable des sols – Des normes peu ambitieuses et un ciblage limité](#)
- [Économie circulaire – Une transition lente dans les États membres malgré l'action de l'Union européenne](#)
- [La politique industrielle de l'UE en matière de batteries – Un nouvel élan stratégique est nécessaire](#)

Actualités des financements européens

Cette section porte sur les programmes européens de financement pour l'environnement et le climat ainsi que sur les concours comme celui de la Capitale verte européenne ou les LIFE awards. Elle permet de faire le point sur la publication des appels à projets de ces programmes de financement et sur leurs résultats.

Lancement du premier appel à projets BESTLIFE2030

Le 31 octobre, le premier appel à projets du programme de financement de la biodiversité dans les territoires d'Outre-mer de l'Union européenne a été publié. Celui-ci vise à attribuer des subventions de 100 000€ maximum pour des projets ayant un impact concret sur la biodiversité dans les territoires d'Outre-mer européens (RUP et PTOM). La procédure de sélection des projets est constituée de deux étapes avec une date limite pour le dépôt des notes de concept (première étape) fixée au 8 janvier 2024.

Toutes les informations sur cet appel à projets sont disponibles sur le [site du programme](#).

Les résultats des appels à projets LIFE 2022

Le 14 novembre, CINEA a publié les résultats des différents appels à projets LIFE. Sur les 171 projets financés, 9 sont français (1 projet nature & biodiversité, 1 projet gouvernance en matière d'environnement, 4 projets atténuation du changement climatique et 1 projet transition énergétique propre). Les pays ayant le plus de lauréats sont une nouvelle fois l'Espagne et l'Italie avec une trentaine de projets financés chacun. Attention toutefois à ces résultats car ceux-ci ne sont pas définitifs (certains projets encore en cours de préparation de leur contrat de subvention n'apparaissent pas).

Retrouvez plus d'informations sur ces résultats et les résumés des projets financés [ici](#).

Le point sur Horizon Europe

Horizon Europe est le programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et de l'innovation, qu'il favorise notamment via le financement de projets collaboratifs. Il est le programme européen le mieux doté financièrement avec près de 100 milliards d'euros sur la période 2021-2027.

Horizon Europe et le brexit

Depuis le Brexit, les acteurs britanniques ne pouvaient plus y participer sans le soutien financier du gouvernement britannique. Le 7 septembre dernier, la Commission européenne et le Royaume-Uni ont annoncé avoir trouvé un accord pour que les acteurs britanniques puissent de nouveau participer au programme au même titre que les acteurs de l'Union européenne à partir du 1er janvier 2024. Les acteurs britanniques n'auront donc plus besoin d'un soutien financier du gouvernement britannique pour répondre aux appels à projets collaboratifs de 2024. L'accord doit encore être approuvé par le Conseil pour entrer en vigueur et produire ses effets, mais cela devrait se faire rapidement. Plus d'informations [ici](#).

Les appels à projets en cours et à venir

Ci-dessous les dates par thématique des appels en cours et à venir pour des projets en lien avec l'environnement et le climat :

Cluster 5 - Climat, énergie et mobilité :

Thématique (« Destination »)	Nombre d'appels	Ouverture des appels	Clôture des appels
Solutions intersectorielles pour la transition climatique (1)	5	07/12/2023	18/04/2024
Solutions intersectorielles pour la transition climatique (2)	3	07/05/2024	05/09/2024
Un approvisionnement énergétique durable, sûr et compétitif (1)	17	12/09/2024	16/01/2024
Un approvisionnement énergétique durable, sûr et compétitif (2)	12	17/09/2024	21/01/2025
Utilisation efficace, durable et inclusive de l'énergie (1)	3	07/12/2023	18/04/2024
Utilisation efficace, durable et inclusive de l'énergie (2)	5	17/09/2024	21/01/2025
Des solutions propres et compétitives pour tous les modes de transport			

La liste complète des appels à projets Climat/Énergie [ici](#).

La liste complète des appels à projets Transports [ici](#).

Cluster 6 - Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement :

Thématique (« Destination »)	Nombre d'appels	Ouverture des appels	Clôture des appels
Biodiversité et services écosystémiques (1)	9	17/10/2023	22/02/2024

Biodiversité et services écosystémiques (2)	3	17/10/2023	22/04/2024 puis 17/09/2024*
Des systèmes alimentaires équitables, sains et respectueux de l'environnement, de la production primaire à la consommation (1)	11	17/10/2023	22/02/2024
Des systèmes alimentaires équitables, sains et respectueux de l'environnement, de la production primaire à la consommation (2)	7	17/10/2023	22/02/2024 puis 17/09/2024*
Secteurs de l'économie circulaire et de la bioéconomie (1)	10	17/10/2023	22/02/2024
Secteurs de l'économie circulaire et de la bioéconomie (2)	6	17/10/2023	22/02/2024 puis 17/09/2024*
Environnement propre et pollution zéro (1)	3	17/10/2023	22/02/2024
Environnement propre et pollution zéro (2)	2	17/10/2023	22/02/2024 puis 17/09/2024*
La terre, l'océan et l'eau au service de l'action climatique	7	17/10/2023	22/02/2024
Des communautés rurales, côtières et urbaines résilientes, inclusives, saines et vertes (1)	3	17/10/2023	22/02/2024
Des communautés rurales, côtières et urbaines résilientes, inclusives, saines et vertes (2)	2	17/10/2023	22/02/2024 puis 17/09/2024*
Gouvernance innovante, observations environnementales et solutions numériques à l'appui du Green Deal	13	17/10/2023	28/02/2024

*dépôt en deux étapes

La liste complète des appels à projets Bio-Environnement [ici](#).

EIC Accélérateur

Par ailleurs, l'EIC Accélérateur (l'un des instruments du Conseil européen de l'innovation, dans le cadre du troisième pilier du programme) peut soutenir le développement de technologie de rupture en Europe en aidant les PME innovantes européennes, et plus particulièrement les start-ups deeptech, via des mixes de subventions et d'investissements ainsi que via un appui technique. La première étape pour tenter d'obtenir cette aide est de fournir une note de concept ("Short Proposal") qui peut être transmise tout au long de l'année. Le taux de succès à ce programme est cependant très faible (8% à l'échelle européenne en 2023). Plus d'infos sur l'EIC Accélérateur [ici](#).

Le point sur les Missions européennes

Le mercredi 19 juillet dernier, la Commission européenne a publié une communication concernant les 5 missions lancées en 2021 dans le cadre du programme Horizon Europe. Ces missions sont des instruments visant à mobiliser et à aider les acteurs face à de grands enjeux comme la lutte contre le changement climatique en milieux urbains, la gestion durable des sols ou encore la lutte contre le cancer. Cette communication se présente sous la forme d'un bilan des réalisations pour les 5 missions,

d'une analyse horizontale de la mise en œuvre de ces missions et de recommandations pour améliorer l'efficacité de ce nouvel instrument.

Du côté du bilan, le rapport confirme l'intérêt de cette approche qui a permis de mobiliser un grand nombre de parties prenantes pour expérimenter, se coordonner et permettre le déploiement à grande échelle de solutions innovantes pour répondre aux 5 grands défis sociétaux identifiés. Pour améliorer leur mise en œuvre, le rapport recommande une amélioration de la gouvernance et du pilotage politique des missions. La deuxième piste d'amélioration est la recherche de co-investissements plus nombreux et de meilleure qualité (notamment auprès du secteur privé). Enfin, il est souligné l'importance du renforcement de la participation des citoyens et des parties prenantes. Pour chacune de ces pistes d'amélioration, le rapport formule des recommandations sur les actions à mener pour jouer sur ces trois leviers.

Par ailleurs, la communication indique la préparation d'une nouvelle mission consacrée au « Nouveau Bauhaus Européen », l'initiative au contour parfois un peu flou lancée en septembre 2020 par la présidente de la Commission européenne Ursula Von Der Leyen. L'objectif de celle-ci serait de transformer les quartiers de toute l'Europe pour les rendre « plus beaux, plus durables et plus inclusifs ». La nouvelle mission viserait notamment les citoyens pour renforcer l'acceptation sociale des politiques environnementales et climatiques de l'UE, promouvoir l'appropriation sociale des solutions vertes et encourager les changements de comportement nécessaires pour atteindre les objectifs de l'UE en matière d'environnement et de climat.

Pour accéder à la communication de la Commission, cliquez [ici](#).

Appel pour les villes pilotes dans le cadre de la mission villes

Dans le cadre de la mission Villes, 100 villes européennes ont été sélectionnées avec pour objectif l'atteinte de la neutralité climatique en 2030. Dans le cadre de cette mission, plusieurs appels à candidatures sont publiés et notamment celui pour les villes pilotes. Cet appel vise à soutenir des projets de développement d'approches innovantes permettant d'atteindre la neutralité carbone, notamment en matière de gouvernance, de politique publique ou de financement. Ce soutien consiste en un appui technique et une subvention de 500 000€ à 1 500 000€ sur 2 ans.

Après un premier appel en 2022 qui a permis de sélectionner 30 villes, un deuxième appel a été ouvert en septembre avec une date limite fixée au 6 novembre 2023. Si vous êtes passés à côté de cet appel, il reste toujours un troisième appel à candidatures assez similaire dont la publication est prévue en janvier pour un dépôt de dossier de candidature en mars 2024. D'autres appels à candidatures auront lieu au cours de l'année 2024, mais le scope sera sans doute légèrement différent.

Plus d'informations [ici](#).

Le point sur les appels à projets INTERREG ouverts

La France est impliquée dans une vingtaine de programmes de coopération territoriale européenne / Interreg lors de la période de programmation 2021-2027. Voici donc ci-dessous un tour d'horizon des différents appels à projets publiés dans le cadre de ces programmes. Pour plus de détails sur ces projets et les opportunités de financement qu'ils représentent, vous pouvez consulter notre site web ainsi que les pages internet des différents programmes (des liens sont disponibles sur les [pages dédiées de notre site internet](#)).

Programmes transfrontaliers (Interreg A) :

- [Alcotra](#) (France-Italie) : un appel à microprojets a été ouvert le 23/10/2023 avec une date de clôture au 05/03/2024 sur les thématiques de l'environnement et de la numérisation. Le volet

« Environnement » est doté de 840 000€ pour des projets financés dont le budget est compris entre 25 000€ et 75 000€. Un appel à « projets simples » est prévu au premier semestre 2024.

- France Italie maritime : un appel à projets doit être publié en janvier 2024 avec une date de clôture en mai 2024. Il sera doté de 82,7 millions d'euros.
- France Suisse : le programme propose deux périodes de dépôt chaque année, au printemps et à l'automne, avec un processus en deux étapes. La prochaine date de dépôt pour une fiche préprojet est fixée au 23/02/2024 avec un dépôt de dossier complet au 05/04/2024.
- France Wallonie Flandre : le premier appel à microprojets est prévu au premier semestre 2024. Le deuxième appel à projets classique sera quant à lui ouvert à partir du printemps 2024 (la date reste à confirmer).
- Grande Région (France-Allemagne-Luxembourg-Belgique) : le premier appel à petits projets est ouvert du 16 octobre au 08 décembre 2023. Aucune information n'est disponible concernant le prochain appel à projets classique.
- Poctefa (France-Espagne-Andorre) : le deuxième appel à projets sera lancé au dernier trimestre 2024.
- Rhin supérieur (France-Allemagne-Suisse) : sur ce programme l'ouverture des appels se fait par thématique une fois le recensement d'idées de projets terminé. Pour les thématiques environnementales et climatiques, ce recensement est toujours en cours et aucune date n'est donc donnée pour l'ouverture et la clôture de l'appel.

Programmes transnationaux (Interreg B) :

- Espace Alpin : l'appel à projets classiques s'est clôturé le 13 octobre dernier. Les appels à projets classiques étant publiés tous les 12 à 18 mois, il ne devrait pas y en avoir d'autre avant le second semestre 2024. Le prochain appel à projets de petite envergure est également prévu pour 2024.
- Espace Atlantique : le premier appel à projets s'est clôturé en mars 2023. Aucun autre appel n'est prévu pour le moment.
- Europe du Nord-Ouest : le quatrième appel à projets ouvre le 15 novembre avec une date de clôture au 21 mars 2024. Il s'agit de projets classiques et non de projets de petite envergure.
- Euro-MED (Méditerranée) : le quatrième appel à projets ouvre au premier semestre 2024. Il sera dédié aux projets stratégiques territoriaux. Le cinquième appel à projets (pour des projets plus classiques) ouvrira quant à lui au second semestre 2024.
- Next-MED : le premier appel à projets sera normalement publié à la mi-novembre.
- Sudoe (Sud-Ouest) : la deuxième phase du premier appel à projets s'est clôturé le 11 octobre. Aucune date n'a été communiquée concernant le deuxième appel à projets.
- Mer du Nord : le troisième appel à projets s'est clôturé le 30 juin dernier. Le quatrième appel à projets n'est toujours pas programmé.

Programmes interrégionaux (Interreg C) :

- Interreg Europe : le deuxième appel à projets s'est clôturé le 9 juin dernier. Le prochain appel à projets est prévu pour le premier semestre 2024 (information à confirmer).

Programmes pour les régions ultrapériphériques (Interreg D) :

- Amazonie : les demandes sont instruites au fil de l'eau sur le portail E-synergie (après une prise de contact fortement conseillée).
- Caraïbes : les demandes sont instruites au fil de l'eau sur le portail E-synergie (après une prise de contact fortement conseillée).
- Océan Indien : les demandes sont instruites au fil de l'eau sur le portail E-synergie (après une prise de contact fortement conseillée).
- Canal du Mozambique : huit appels à projets ont été publiés en septembre dernier avec une date limite de dépôt des dossiers au 25 novembre.

NB: le classement par catégorie A, B, C et D ci-dessus est issu de la classification indiquée dans l'accord de partenariat France – UE pour la période 2021-2027.

Les fonds européens structurels et d'investissement 2021-2027 sont accessibles

Si vous êtes un porteur de projets avec un ancrage local, n'oubliez pas les fonds européens structurels gérés par les Régions ! Le FEDER notamment, couvre un grand nombre de thématiques en lien avec l'environnement et le climat. Ces thématiques sont désormais fixées pour la période 2021-2027 et sont détaillées dans les Programmes Opérationnels / DOMO qui ont été publiés pour l'ensemble des régions en 2022 et 2023.

N'hésitez donc pas à consulter les sites Europe de votre Région, qui présentent en détail ces programmes de financements ainsi que des exemples de projets. Vous y trouverez également déjà pour certaines régions des informations sur le FEADER 2023-2027 ainsi que des guides du candidat pour découvrir les procédures de candidatures.

Ci-dessous les liens vers les différents sites régionaux :

- Auvergne-Rhône-Alpes : <https://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu/>
- Bourgogne-Franche-Comté : <https://www.europe-bfc.eu/>
- Bretagne : <https://europe.bzh/>
- Centre-Val de Loire : <https://www.europecentre-valdeloire.eu/>
- Corse : <https://www.europa.corsica/>
- Grand Est : <https://beeurope.grandest.fr/>
- Hauts-de-France : <https://europe-en-hautsdefrance.eu/>
- Ile-de-France : <https://www.europeidf.fr/>
- Normandie : <http://www.europe-en-normandie.eu>
- Nouvelle-Aquitaine : <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>
- Occitanie : <https://www.europe-en-occitanie.eu/>
- Pays de la Loire : <https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/les-missions/europe>
- Provence-Alpes-Côte d'Azur : <https://europe.maregionsud.fr/>
- Guadeloupe : <https://www.europe-guadeloupe.fr/>
- Guyane : <https://www.europe-guyane.fr/>
- Martinique : <http://www.europe-martinique.com/>
- Mayotte : <https://europe-a-mayotte.fr/>
- La Réunion : <http://www.reunioneurope.org/>
- Saint-Martin : <http://europe.com-saint-martin.fr/>

Projets européens et événements

Cette dernière partie de la lettre d'Enviropea porte sur l'actualité des projets européens financés. Elle communique notamment des informations sur les temps forts des projets européens environnementaux français ou sur les lauréats des différents concours européens (lancement du projet, moment clef, clôture, etc.). Nous présentons également ici les grands rendez-vous européens ou nationaux à ne pas manquer en matière de politique européenne environnementale ou de programme de financement. Par ailleurs, dans chaque lettre un projet LIFE est sélectionné par notre équipe et le porteur de projet est questionné sur son projet et sur son expérience en montage et en gestion de projet. N'hésitez donc pas à nous contacter si vous souhaitez faire apparaître ici un temps fort de votre projet ou si vous souhaitez nous faire part de votre expérience !

Les réunions InterLIFE 2023

Du 13 au 15 septembre dernier se sont déroulées les rencontres INTERLIFE France Nature 2023 à Limoges, dans les locaux de la Région Nouvelle-Aquitaine. Cet évènement réunit tous les ans les porteurs de projet LIFE du sous-programme Nature ainsi que du sous-programme Climat (dans une moindre mesure). L'occasion pour tous les porteurs de projet d'échanger sur leurs projets respectifs et de partager les bonnes pratiques sur la mise en œuvre d'actions et des bonnes pratiques en matière de gestion de projet LIFE. Ces rencontres sont également ponctuées de visites de terrain et de moments de convivialité (comme le traditionnel buffet des terroirs).

Nous remercions vivement le Parc Naturel Régional du Périgord Limousin pour la formidable organisation de cette édition 2023 ainsi que la Région Nouvelle-Aquitaine pour leur accueil chaleureux pendant ces 3 jours !

Si vous portez un projet LIFE et que l'organisation de l'édition 2024 vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter.

LIFE Awards 2023

Le 6 juin dernier s'est tenue la cérémonie annuelle des LIFE Awards. L'édition 2023 célébrait les 31 ans du programme, avec 4 trophées décernés à la clef :

- Prix LIFE pour la nature : le LIFE Luchs Pfälzerwald (Allemagne) qui a permis d'établir une population prospère de lynx dans le sud-ouest de l'Allemagne, trois siècles après leur disparition de la région.
- Prix LIFE pour l'environnement : le LIFE Plants for Plants (Pays-Bas) qui a mis au point de nouveaux "bio-stimulants" à base de plantes pour l'agriculture conventionnelle pour économiser l'eau, réduire l'utilisation de fongicides et de phosphore, et rendre les cultures plus résistantes au changement climatique et aux maladies.
- Prix LIFE de l'action pour le climat : le LIFE METRO ADAPT (Italie) d'adaptation au changement climatique à Milan, la deuxième ville d'Italie, en utilisant la gestion de l'eau et des solutions basées sur la nature pour mettre en œuvre des systèmes de drainage durables et prévenir les risques d'inondation dans les zones urbaines.
- Prix LIFE des citoyens (vote en ligne) : le LIFE TECMINE (Espagne), une initiative espagnole qui vise à améliorer les pratiques de restauration dans les zones minières de la Méditerranée du point de vue de la durabilité environnementale, technique et sociale.

Plus d'informations à l'adresse https://cinea.ec.europa.eu/news-events/news/nature-environment-and-climate-action-all-winners-2023-life-awards-2023-06-07_en

Le projet LIFE n°93 : le LIFE BCR de Bordeaux Métropole

Propos de l'équipe projet (Elsa ALFONSI, Mickaëlle VERGNAUD et Mathilde LEYMARIE)

Quels sont les objectifs du projet LIFE BCR ?

L'objectif général du projet est de lutter contre la perte de biodiversité et les menaces qui pèsent sur elle en motivant le passage à l'action par le recours à des prismes anthropocentrés. Le projet allie restauration écologique et augmentation de la fourniture en services écologiques permettant ainsi de proposer des actions répondant aux besoins humains et à ceux de la nature et d'y intégrer, in fine, un volet économique.

(suite page suivante)

Le projet LIFE n°93 : le LIFE BCR de Bordeaux Métropole (suite)

Quelle est l'approche choisie pour atteindre ces objectifs et par le biais de quelles activités ?

Le projet se penche sur les principales menaces qui pèsent sur les espèces et les habitats sensibles et protégés présents sur le territoire : l'artificialisation, le changement climatique, les pollutions sonores et lumineuses et l'agriculture intensive. C'est avec une approche multi partenariale que 5 actions seront mises en place tout au long du projet :

- Le développement d'une exploitation agroécologique à partir d'une culture intensive actuelle vers la mise en place de cultures mixtes qui intégreront le réseau de chaleur de Bordeaux Métropole.
- La restauration d'une digue par la création de berges végétalisées permettant de restaurer des habitats favorables aux espèces et pour favoriser la protection contre les inondations
- Une lutte contre les pollutions lumineuses et sonores, permettant de créer des zones de ressourcement favorables à la santé (humaine et animale)
- La renaturation de zones urbaines permettant de recréer des corridors écologiques, des ressources pour les pollinisateurs et des îlots de fraîcheurs pour les habitants
- La restauration des continuités hydrauliques et piscicoles

Pouvez-vous nous communiquer votre ressenti sur le montage et la gestion d'un projet LIFE ?

Le montage d'un projet LIFE est une approche globale et transversale entre partenaires sur un temps long. Monter un projet LIFE, c'est faire appel à des expertises pointues qui doivent s'intégrer dans un ensemble cohérent. De nombreux allers retours ont été nécessaires pour écrire un projet ambitieux, mais réalisable. La gestion du projet est partagée entre coordinatrices tant sur le plan administratif que technique par un dialogue régulier et la mise en place d'outils de suivi efficaces qui nécessitent d'être complétés et discutés. À cela s'ajoutent des comités de suivi avec nos partenaires (associations naturalistes, élus, universitaires...) réguliers pour partager les avancées et réaliser des choix éclairés et judicieux.

Quels sont les prochains temps forts de votre projet ?

Les prochains temps forts se dérouleront en 2024, pour le démarrage des premiers travaux de restauration écologique, puis en 2025 avec une semaine dédiée à la biodiversité sur le territoire qui mettra en lumière les actions du projet LIFE BCR et ses premiers travaux effectués.